

Fiche Technique Santé-Sécurité de Praxair

1. Identification du produit et de l'entreprise



Nom du produit : Mélange d'ammoniac corrosif		Appellation commerciale : Mélange d'ammoniac corrosif	
Usage du produit : Nombreux			
Nom chimique : Mélange d'ammoniac corrosif		Synonymes : Sans objet	
Formule chimique : Sans objet		Famille chimique : Sans objet	
N° de téléphone : Urgence : * 1 800 363-0042		Fournisseur /Fabricant : Praxair Canada Inc. 1, City Centre Drive Bureau 1200 Mississauga (ON) L5B 1M2 N° de téléphone : (905) 803-1600 N° de télécopieur : (905) 803-1682	

* Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement dans le cas d'un incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant des ventes du fournisseur ou de Praxair.

2. Composition et renseignements sur les ingrédients

INGRÉDIENTS	% (VOL)	Numéro de CAS	LD ₅₀ (Espèces & voies)	LC ₅₀ (Rat, 4 h)	TLV-TWA (ACGIH)
Ammoniac anhydre ET CONTIENT UN OU PLUSIEURS GAZ PARMIS LES SUIVANTS :	1,0 - 15	7664-41-7	Non disponible	2 000 ppm	25 ppm
Azote	Reste	7727-37-9	Sans objet	Non disponible	Asphyxiant simple
Hélium	Reste	7440-59-7	Non disponible	Non disponible	Asphyxiant simple
Argon	Reste	7440-37-1	Non disponible	Non disponible	Asphyxiant simple
Krypton	Reste	7439-90-9	Non disponible	Non disponible	Asphyxiant simple
Xénon	Reste	7440-63-3	Non disponible	Non disponible	Asphyxiant simple
Néon	Reste	7440-01-9	Non disponible	Non disponible	Asphyxiant simple

3. Identification des risques

	Vue d'ensemble des urgences	
DANGER!	Gaz haute pression toxique et corrosif. Peut être mortel si inhalé. Les symptômes peuvent être retardés. Peut causer des lésions du système respiratoire. Les secouristes peuvent être tenus d'utiliser un appareil respiratoire autonome.	

VOIES D'EXPOSITION : Absorption cutanée. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

EFFETS D'UNE SUREXPOSITION SIMPLE (AIGÜÈ) :

INHALATION :	Une surexposition à des concentrations légèrement supérieures au seuil de concentration de 25 ppm peut causer une irritation des yeux, du nez et de la gorge. De plus fortes concentrations peuvent provoquer des difficultés respiratoires, des douleurs à la poitrine, des bronchospasmes, des crachats spumeux rosés et un oedème pulmonaire. La surexposition peut entraîner le développement d'une bronchite ou d'une pneumonie aiguës. Ce mélange gazeux peut également causer l'asphyxie.
CONTACT AVEC LA PEAU :	Ce produit est un gaz.
ABSORPTION CUTANÉE :	Un contact cutané prolongé ou étendu avec le liquide peut provoquer l'absorption d'une quantité potentiellement nocive de produit.
INGESTION :	Voie d'exposition très peu probable. Ce produit est un gaz à température et pression normales, mais il peut causer des brûlures chimiques à la bouche, à la gorge, à l'œsophage et à l'estomac.
CONTACT AVEC LES YEUX:	Ce produit est un gaz.

EFFETS DE LA SUREXPOSITION RÉPÉTÉE (CHRONIQUE) :

L'exposition chronique peut causer une pneumonie chimique et des lésions aux reins.

AUTRES EFFETS D'UNE SUREXPOSITION :

Aucune donnée connue.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR UNE SUREXPOSITION :

L'inhalation peut aggraver un état asthmatique, ainsi que les maladies pulmonaires inflammatoires ou fibreuses. Un contact avec la peau peut aggraver une dermatite déclarée.

DONNÉES DE LABORATOIRE SIGNIFICATIVES SUR LES DANGERS POSSIBLES POUR LA SANTÉ HUMAINE :

Aucune donnée connue.

CANCÉROGÉNÉCITÉ :

Non considéré comme cancérigène par l'OSHA, le NTP et le CIRC.

4. Premiers soins**INHALATION :**

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire, du personnel compétent peut administrer de l'oxygène. Appeler un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes et enlever les vêtements et les souliers contaminés. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures. Appeler un médecin.

INGESTION :

Ce produit est un gaz à température et pression normales. Rincer la bouche avec de l'eau. Boire au moins deux verres d'eau ou deux verres de lait. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX:

Ce produit est un gaz.

NOTES AU MÉDECIN :

Lors d'une surexposition, garder le patient sous observation pendant au moins 72 heures pour vérifier l'apparition à retardement d'un oedème pulmonaire. Les dangers que présente ce produit sont essentiellement attribuables à ses propriétés fortement irritantes et corrosives sur la peau et les muqueuses. Il n'existe pas d'antidote particulier. Le traitement devrait être orienté vers le contrôle des symptômes et les conditions cliniques.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

INFLAMMABLE : Non **SI OUI, DANS QUELLES CONDITIONS ?** Non disponible

POINT D'ÉCLAIR : Sans objet
(Méthode d'essai)

TEMPÉRATURE D'AUTOINFLAMMATION : Sans objet

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR, % en volume : Sans objet
SEUIL MINIMAL :

SEUIL MAXIMAL : Sans objet

MOYENS D'EXTINCTION :

CO₂, poudre chimique, eau pulvérisée ou brouillard.

TECHNIQUES PARTICULIÈRES DE L'EXTINCTION :**DANGER !**

Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone dangereuse. Porter des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection. Refroidir immédiatement les contenants par pulvérisation abondante d'eau, du plus loin possible, en évitant d'éteindre les flammes. Enlever la source d'allumage s'il n'y a pas de danger. Si les flammes sont éteintes par inadvertance, une réinflammation explosive peut se produire. Réduire les vapeurs toxiques avec de l'eau pulvérisée ou en brouillard. Couper l'alimentation en gaz si cela ne présente aucun danger, tout en continuant de pulvériser de l'eau. Retirer les contenants de la zone d'incendie si cela ne présente aucun danger. Laisser le feu s'éteindre de lui-même.

RISQUES PARTICULIERS EN CAS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :

Gaz toxique et corrosif. La chaleur de l'incendie peut faire éclater la bouteille. Ne pas éteindre les flammes pour éviter une réinflammation explosive. Les vapeurs corrosives peuvent se propager à partir de la fuite. Des vapeurs explosives peuvent persister dans l'atmosphère. Vérifier l'atmosphère à l'aide d'un dispositif approprié avant d'entrer dans le secteur, particulièrement dans les espaces clos. Aucune partie du contenant ne doit être exposée à une température supérieure à 52 °C.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :

Aucun.

SENSIBILITÉ AUX CHOCS :

Éviter de heurter les contenants.

SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ÉLECTRICITÉ STATIQUE :

Non disponible.

6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels**MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉGAGEMENT OU DE DÉVERSEMENT :****DANGER!**

Gaz toxique et corrosif. Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone dangereuse. Porter des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection au besoin. Réduire les vapeurs avec de l'eau pulvérisée ou en brouillard. Une inversion de débit peut provoquer une rupture de la bouteille. Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger. Aérer l'endroit où se trouve la fuite ou transporter le contenant qui fuit dans un endroit bien aéré. Empêcher les résidus de contaminer les environs. Des vapeurs toxiques et corrosives peuvent se propager à partir de la fuite. Vérifier l'atmosphère à l'aide d'un dispositif approprié avant d'entrer dans le secteur, particulièrement dans les espaces clos.

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :

Empêcher les résidus de contaminer les environs. Tenir le personnel éloigné. Se débarrasser de tout produit, résidu, contenant jetable ou revêtement selon les exigences environnementales et conformément aux lois fédérales, provinciales et locales. Au besoin, appeler votre fournisseur local pour obtenir de l'aide.

7. Manutention et entreposage**PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'ENTREPOSAGE :**

Entreposer et utiliser le produit en assurant une ventilation adéquate. Entreposer les bouteilles à la verticale en les empêchant de tomber ou d'être frappées. Visser fermement à la main le capuchon protecteur du robinet. Entreposer les bouteilles dans un endroit où la température n'est pas supérieure à 52 °C. Entreposer les bouteilles vides et les bouteilles pleines séparément. Pour empêcher l'entreposage de bouteilles pleines pendant une période prolongée, recourir à un système de gestion des stocks «premier arrivé, premier sorti».

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANUTENTION :

Protéger les bouteilles contre tout dommage. Utiliser un diable approprié pour déplacer les bouteilles; ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. Ne jamais tenter de soulever une bouteille par son capuchon; le capuchon est conçu uniquement pour protéger le robinet. Ne jamais insérer un objet (p. ex. une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du capuchon pour ne pas endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à courroie pour enlever les capuchons trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter et communiquer avec votre fournisseur.

Pour de plus amples renseignements sur l'entreposage et la manutention, se reporter au dépliant P -1 de la Compressed Gas Association (CGA) intitulé «*Safe Handling of Compressed Gases in Containers*», disponible auprès de la CGA. Se reporter à la Section 16 pour connaître l'adresse et le numéro de téléphone, et pour obtenir une liste des autres publications offertes.

AUTRES CONDITIONS DANGEREUSES DE MANUTENTION, D'ENTREPOSAGE ET D'UTILISATION :

Gaz toxique et corrosif haute pression. Ne pas respirer le gaz. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Des douches d'urgence et des douches oculaires doivent être immédiatement accessibles. N'utiliser que dans un circuit fermé. Utiliser l'équipement et les tuyaux conçus pour supporter les pressions rencontrées. Fermer le robinet après chaque utilisation; garder le robinet fermé même lorsque la bouteille est vide. **Éviter toute inversion de débit.** Une inversion de débit peut provoquer une rupture de la bouteille. Installer un clapet de non-retour ou autre dispositif de protection sur toute canalisation ou conduite reliée à la bouteille. **Lors du retour de la bouteille au fournisseur,** s'assurer que le robinet est fermé, puis installer une soupape. **Ne jamais travailler sur un circuit sous pression.** En cas de fuite, fermer le robinet de la bouteille. Purger le système d'une manière sécuritaire pour l'environnement, en conformité avec toutes les lois fédérales, provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. **Ne jamais laisser une bouteille de gaz comprimé à un endroit où elle peut faire partie d'un circuit électrique.**

8. Contrôles techniques lors de l'exposition / Protection individuelle

AÉRATION /CONTRÔLES TECHNIQUES :

VENTILATION LOCALE	: Un système de ventilation antidéflagrant résistant à la corrosion est acceptable.
---------------------------	---

MÉCANIQUE (générale)	: Inadéquate. Voir la section SPÉCIALE.
-----------------------------	--

SPÉCIALE	: N'utiliser que dans un circuit fermé seulement. Utiliser de préférence une hotte à tirage forcé résistante à la corrosion et antidéflagrante.
-----------------	---

AUTRES	: Voir la section SPÉCIALE.
---------------	-----------------------------

PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION RESPIRATOIRE	: Choisir en conformité avec les directives et règlements provinciaux. Le choix doit être en fonction de la norme CSA Z94.4-93 courante, «Choix, entretien et utilisation des appareils respiratoires». Les appareils respiratoires doivent également être conformes à la MSHA et la NIOSH.
--------------------------------	---

PROTECTION DE LA PEAU	: Néoprène
------------------------------	------------

PROTECTION DES YEUX	: Choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3-M1982, «Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie», et les directives et règlements provinciaux.
----------------------------	--

AUTRES PROTECTIONS	: Chaussures avec support métatarsien pour la manutention des bouteilles. Vêtements de protection, au besoin. Le pantalon sans revers doit être porté à l'extérieur des chaussures. Choisir en conformité avec la norme courante Z195-09 de la CSA, «Chaussures de protection», et avec les directives et règlements locaux ou provinciaux en vigueur.
---------------------------	--

9. Propriétés physiques et chimiques

ÉTAT PHYSIQUE : Gaz	POINT DE CONGÉLATION : Non disponible	pH : Non disponible
POINT D'ÉBULLITION : Non disponible	TENSION DE VAPEUR : Non disponible	POIDS MOLÉCULAIRE : Non disponible
DENSITÉ RELATIVE : Non disponible Eau = 1	SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Non disponible	
DENSITÉ RELATIVE : Non disponible VAPEUR (air = 1)	VITESSE D'ÉVAPORATION (Acétate butylique = 1) : Non disponible	COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU-HUILE : Non disponible
DENSITÉ DE VAPEUR : Non disponible	MATIÈRES VOLATILES % EN VOLUME : Non disponible	SEUIL D'ODEUR : Non disponible
APPARENCE ET ODEUR : Incolore à température et pression normales. Odeur irritante et piquante.		

10. Stabilité et réactivité

STABILITÉ :	Stable.
CONDITIONS D'INSTABILITÉ CHIMIQUE :	Voir la section 7

INCOMPATIBILITÉ (matériaux à éviter) :	Or, argent, mercure, agents comburants, halogènes, composés halogénés, acides, cuivre, alliages de cuivre et de zinc (laiton), aluminium, chlorates et zinc.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :	De l'hydrogène peut se former à des températures supérieures à 840 °C en absence d'air et d'oxygène. Les produits de combustion normaux sont l'azote et l'eau.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE :	Ne se produira pas.
CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :	Aucune.

11. Renseignements toxicologiques

Voir la section 3.

12. Renseignements écologiques

Aucun effet nocif prévu sur l'environnement. Ce produit n'est pas considéré comme un produit chimique de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'ozone. Ce produit n'est pas considéré comme un polluant marin en vertu des règlements du TMD.

13. Renseignements relatifs à l'élimination des déchets

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Ne pas tenter d'éliminer les quantités résiduelles ou non utilisées. Retourner la bouteille au fournisseur.

14. Renseignements relatifs à l'expédition

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE TMD/IMO : Gaz comprimé toxique, corrosif, n.s.a. (ammoniac)

CLASSE DE DANGER : CLASSE 2.3 (8): Gaz toxique et corrosif.

N° D'IDENTIFICATION : UN3304

QUANTITÉ DE PRODUIT À DÉCLARER (QPD): *Voir ci-dessous

ÉTIQUETTE(S) D'EXPÉDITION : Étiquette Primaire gaz toxique et étiquette subsidiaire de matière corrosive. **PLAQUE (si exigée) :** Gaz toxique.

***QPD:** Tout rejet accidentel d'une quantité pouvant constituer une menace pour la sécurité du public ou tout rejet soutenu de 10 minutes ou plus.

CONSIGNES PARTICULIÈRES CONCERNANT L'EXPÉDITION :

Les bouteilles doivent être transportées de façon sécuritaire dans un véhicule bien aéré. Les bouteilles transportées dans le compartiment fermé et non aéré d'un véhicule peuvent présenter un grave danger pour la sécurité.

15. Respect de la réglementation

Les exigences des autorités réglementaires suivantes peuvent s'appliquer à ce produit. Ces exigences ne sont pas toutes indiquées. Les utilisateurs de ce produit assument à eux seuls la responsabilité de se conformer à l'ensemble de ses règlements fédéral, provinciaux et locaux qui s'appliquent.

LIS (Canada) Ce produit est consigné dans la liste intérieure des substances (LIS).

SIMDUT (Canada)
 CLASSE A : Gaz comprimé
 CLASSE D-1A : Matière causant des effets toxiques graves et immédiats (TRÈS TOXIQUE).
 CLASSE E : Gaz corrosif

Réglementations Internationales

EINECS Non disponible
DSCL (CEE) R20 – Nocif par inhalation.
Listes internationales Aucun produit n'a été trouvé.

16. Autres renseignements

MÉLANGES :

Lorsque deux ou plusieurs gaz ou gaz liquéfiés sont mélangés, leurs propriétés dangereuses peuvent se combiner et créer d'autres dangers imprévus. Obtenir et évaluer les renseignements de sécurité pour chaque composant avant de procéder au mélange. Consulter un hygiéniste industriel ou d'autres personnes compétentes au moment de faire l'évaluation de la sécurité du produit fini. Ne pas oublier que les gaz et liquides possèdent des propriétés pouvant causer des blessures graves ou la mort.

SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES RISQUES :

CLASSIFICATIONS HMIS :
SANTÉ 2
INFLAMMABILITÉ 0
DANGER PHYSIQUE 2

RACCORDS NORMALISÉS AUX É.-U. ET AU CANADA :

VISSÉ : CGA-705
À FILETS : Non disponible
RACCORD ULTRA-HAUTE INTÉGRITÉ : Non disponible

Utiliser les raccords CGA appropriés. **NE PAS UTILISER LES ADAPTATEURS.** D'autres raccords normalisés mais d'usage restreint peuvent s'appliquer. Se reporter aux fascicules CGA V-1 et V-7 ci-après.

Demandez à votre fournisseur la documentation de sécurité gratuite dont il est question dans cette FTSS et sur l'étiquette de ce produit. Pour un complément d'information sur ce produit, demandez les fascicules de la Compressed Gas Association, Inc. (CGA), 4221, Walney Road, 5th Floor, Chantilly, VA 20151-2923, téléphone (703) 788-2700, télécopieur (703) 934-1830, site Internet : www.cganet.com.

AV-1 Safe Handling and Storage of Compressed Gas
P-1 Safe Handling of Compressed Gases in Containers
P-14 Accident Prevention in Oxygen-Rich, Oxygen-Deficient Atmospheres
SB-2 Oxygen-Deficient Atmospheres
V-1 Compressed Gas Cylinder Valve Inlet and Outlet Connections
V-7 Standard Method of Determining Cylinder Valve Outlet Connections for Industrial Gas Mixtures
--- Handbook of Compressed Gases, Fifth Edition

Pour de plus amples renseignements sur chaque composant, se reporter à la FTSS du produit pur.

Les renseignements fournis dans la présente FTSS proviennent de sources techniques utilisant le système de FTSS Chemmate Mixture et de la FTSS du produit pur de chaque composant. Ces mélanges n'ont pas fait l'objet d'essais quant à leurs propriétés chimiques ou physiques ou à leurs effets sur la santé.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉPARATION DE CETTE FTSS

DATE : 15-Oct-2013
SERVICE : Services de la sécurité et de l'environnement
N° DE TÉLÉPHONE : (905) 803-1600

Les opinions ci-dessus sont celles d'experts qualifiés de Praxair Canada Inc. Nous croyons que l'information ci-dessus est exacte à la date de publication de cette fiche signalétique. Puisque l'utilisation de ces informations, opinions et conditions d'utilisation du produit échappe au contrôle de Praxair Canada, Inc., il incombe à l'utilisateur d'établir les conditions d'utilisation sécuritaire de ce produit.

Praxair Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur devrait (1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, (2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit et (3) demander à ces derniers de transmettre la même information à leurs employés et clients.

Praxair et le Jet d'air du logo sont des marques déposées de Praxair Canada Inc.

Les autres marques de commerce employées dans le présent document sont des marques de commerce ou déposées appartenant à leurs propriétaires respectifs.



Praxair Canada Inc.
1, City Centre Drive
Bureau 1200
Mississauga (Ontario)
L5B 1M2